



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 14 décembre 2005

CS – 1.12

**Centre de tri
Collaboration avec le SYBERT**

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Dans le cadre de l'étude de faisabilité de la réalisation d'un centre de tri, le SERTRID est entré en contact avec le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) pour étudier une éventuelle collaboration.

Le SYBERT procède, actuellement, à la consultation de concepteurs pour la réalisation de son propre centre de tri.

Une collaboration avec le SYBERT pourrait être envisagée, et pourrait présenter les principaux éléments suivants :

- Le SYBERT ajouterait à son propre gisement, celui du SERTRID (soit 8 à 9000 tonnes/an)
- Le transport se ferait par voie ferrée avec retour d'un caisson plein de refus, issus du centre de tri, à incinérer.

Cette condition qui reste à confirmer tant au niveau SNCF qu'au niveau SYBERT est une des conditions essentielles, sans laquelle le projet n'a plus de sens économique.

La consultation que doit engager le SYBERT doit prévoir une indemnité aux candidats non retenus, en application du code des marchés publics.

La participation du SERTRID à cette opération pour la phase de consultation des maîtrises d'œuvre, sans prendre aucun engagement sur la réalisation des équipements serait de 45 000 €, étant précisé que seuls trois candidats ne seraient retenus pour participer au concours.

Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la participation du SERTRID à l'étude du SYBERT,
- **ACCEPTE** la participation financière de 45 000 € H.T. pour la consultation des maîtres d'œuvre.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 20 DEC. 2005, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 20 DEC. 2005.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT

